



STAGE D'ENSEIGNEMENT

MANUEL

2020-2021

© Faculté des sciences de l'éducation

1. Présentation du stage

Le stage se déroule en milieu scolaire, dans un cycle précis et dans la discipline de spécialisation du stagiaire. Il vise à développer et à consolider les compétences requises en enseignement de la discipline de spécialisation tant au Complémentaire qu'au Secondaire, ainsi qu'à assurer un lien entre l'université et le milieu de travail. Il s'agit d'une formation par la pratique fondée sur les principes de la pédagogie de l'alternance, où des temps de formation académique (à l'université) et des temps de stage (sur le terrain) sont organisés de manière structurée au sein du programme d'études. Cette approche permet une interaction profonde entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques, entre l'action et la réflexion. Elle favorise, ainsi, la transformation des connaissances formellement acquises en compétences professionnelles en situation.

Le stage d'enseignement s'étale sur un semestre, correspond à **9 crédits ECTS** et totalise près de **227 heures de travail**. Le stagiaire devrait assurer une disponibilité pour cette charge horaire laquelle inclut **le séminaire de stage, l'observation sur le terrain, la rédaction du rapport de stage d'observation ainsi que la phase de pratique accompagnée, prise en charge d'un enseignement, suivie d'une analyse réflexive de moments pédagogiques significatifs.**

Le stage comporte :

- **Séminaire de stage en présentiel (3 crédits)**, ateliers de partage d'expériences avec les autres stagiaires.
- **Formation sur le terrain (6 crédits) composée de deux phases** (cf. SE1) :
 - **Phase d'observation**, observation d'une pratique d'enseignement en didactique spécialisée dans un établissement scolaire
 - **Phase de pratique accompagnée**, prise en charge d'un enseignement dans une classe donnée et l'analyse réflexive y relative. Les séances d'enseignement de la phase de pratique accompagnée sont développées dans le dossier documentaire du projet intégrateur

Tout au long du semestre et dans les différentes phases de son stage, le stagiaire bénéficie d'un dispositif d'encadrement sous la responsabilité de l'accompagnateur des stages et/ou de l'enseignant-référent du terrain avec lesquels il assure des réunions régulières selon un calendrier prévisionnel (cf. SE2).

2. Séminaire de stage

Le séminaire de stage (3 crédits ECTS) en présentiel vise à assurer à tous les stagiaires un accompagnement durant les différentes phases du stage. Il a pour fonction d'initier une réflexion autour

du stage, de soutenir la pratique du stage, de mutualiser les pratiques, de partager les expériences et de résoudre les difficultés du métier auxquelles sont confrontés les stagiaires. La présence au séminaire est obligatoire.

3. Formation sur le terrain

La formation sur le terrain (6 crédits ECTS) se déroule en milieu professionnel, dans les établissements scolaires. Elle vise à mettre l'étudiant en situation, lui permet de développer des compétences professionnelles et de mettre en œuvre les acquis de sa formation. Le stagiaire se voit confier des activités conformes au projet pédagogique défini par la Faculté et approuvée par l'établissement d'accueil. Tout étudiant souhaitant effectuer un stage se voit proposer une convention de stage par la Faculté. La formation sur le terrain comporte deux phases, la phase d'observation et la phase de pratique accompagnée.

3.1. Phase d'observation

La phase d'observation¹ permet à l'étudiant de se familiariser avec le milieu professionnel et de collecter des données utiles à la Phase prise en charge.

3.1.1. Déroulement de la phase d'observation

La phase d'observation se déroule au sein d'un établissement scolaire. Le stagiaire est accueilli par l'enseignant-référent du terrain, un enseignant professionnel expérimenté qui le reçoit dans sa classe et le familiarise avec le fonctionnement de l'établissement. Les **18 heures d'observation** sont réparties de la manière suivante :

- **Observation du fonctionnement de l'établissement scolaire** (2 heures)

Le stagiaire tente de réunir un maximum d'informations sur le fonctionnement de l'établissement, de son règlement et de son projet pédagogique. Il s'informe sur les services offerts par l'établissement : bibliothèque, laboratoire, salle d'informatique, auditorium, psychologue scolaire, rétroprojecteurs, tableau blanc interactif, Centre d'information et d'orientation. Il observe les rituels de l'école : sonnerie, entrée en classe, sortie, système de sanction adopté par l'établissement.

Cette observation permettra au stagiaire de comprendre les particularités du fonctionnement d'un établissement scolaire ainsi que l'influence de l'environnement scolaire sur l'apprentissage.

¹ Cette rubrique sera réinvestie dans l'unité d'enseignement « Innovation en conseil pédagogique » (Master en Enseignement et conseil pédagogique).

- **Réunions de coordination** (2 heures)

Le stagiaire participe à deux réunions de coordination, au moins. Il s'initie au travail en équipe. Il se familiarise avec les programmes et les manuels. Il prend connaissance de la progression horizontale de la classe observée et de la progression verticale au sein du cycle d'observation. Ces réunions permettront au stagiaire de/d' :

- situer clairement la finalité du programme et de saisir la progression pédagogique (par cycle et selon la discipline) ;
- se familiariser avec les programmes et leur transposition en séquences d'apprentissage ;
- comprendre la logique qui sous-tend l'organisation d'une séquence d'enseignement.

- **Dispositif de tutorat et d'accompagnement professionnel des enseignants** (4 heures)

Le stagiaire observe et analyse le fonctionnement du dispositif de tutorat mis en place dans l'accompagnement des enseignants. Cette observation lui permet de/d' :

- repérer la démarche de supervision et d'évaluation du processus d'enseignement-apprentissage adoptée par l'établissement ;
- décrire les modalités d'accompagnement des enseignants dans la promotion de pratiques ou projets pédagogiques innovants ;
- reconnaître l'importance des consultations pédagogiques spécialisées proposées aux enseignants ;
- illustrer les dynamiques de développement professionnel des enseignants mises en place.

- **Observation de classe** (10 heures)

L'observation se fait dans les deux cycles complémentaire et secondaire. Le stagiaire assiste, dans chaque classe, à une séquence d'apprentissage entière (unité d'apprentissage).

- Dans une première étape d'une durée de 8 heures (4h au Complémentaire et 4h au Secondaire ou selon la discipline), le stagiaire est initié aux démarches de collecte et d'analyse de données en contexte scolaire, par le biais d'activités d'observation de pratiques d'enseignement.
- Dans une deuxième étape d'une durée de 2 heures approximativement (au Complémentaire ou Secondaire) et en vue de préparer le stagiaire à la prise en charge, l'enseignant-référent du terrain lui confie progressivement des tâches ponctuelles (animer une activité, superviser un travail de groupe...) et, si possible, des séances de cours partielles (au moins 20 % de la tâche d'enseignement).

Au cours de la phase d'observation le stagiaire met à l'essai des activités d'enseignement dans la discipline de son profil de formation. Il identifie les compétences requises à l'exercice de la profession d'enseignant. Il se construit, progressivement, un projet de formation continue relié au référentiel de compétences. La phase d'observation lui permet également d'établir des liens entre les

activités d'apprentissage observées et les théories qui les sous-tendent et de repérer, ainsi, les caractéristiques d'une séquence ou d'une séance d'enseignement-apprentissage. L'analyse des séances d'enseignement-apprentissage observées se fait selon la grille d'évaluation de la prise en charge d'un enseignement (cf. SE4).

Le séminaire de stage est validé par un rapport de stage d'observation. Les critères d'évaluation du rapport de stage d'observation sont explicités dans la grille d'évaluation du rapport d'observation (cf. SE3).

3.1.2. Rapport du stage d'observation

Il s'agit d'un document personnel (6 à 7 pages environ - hors annexes) dans lequel l'étudiant consigne les différentes étapes du stage d'observation pour ensuite les analyser et porter un regard d'ensemble sur les acquis de la formation par la pratique. C'est un document à présenter à la fin de la phase d'observation. Il suit le plan suivant :

- **Présentation du lieu du stage** (1 page environ) :
 - Informations pratiques concernant l'établissement : fonctionnement (lieu, équipements, fonctionnements, rituels, ressources pédagogiques, etc.), règlement et projet pédagogique (axes de travail et valeurs).
 - Description des services offerts par l'établissement : ressources matérielles et rituels de l'école.
 - Description de la classe observée : dimension, aménagement, nombre d'élèves, éclairage, équipement, etc.
 - Commentaires éventuels.
- **Description du dispositif de tutorat et d'accompagnement des enseignants**, (si ce dispositif est mis en place dans l'établissement) : démarche de supervision et d'évaluation du processus d'enseignement-apprentissage, consultations pédagogiques spécialisées et modalités d'accompagnement des enseignants, dynamiques de développement professionnel des enseignants (1 page environ).
- **Description du fonctionnement des réunions de coordination**, rythme de réunion, contenu de réunion, modalités (1 page environ).
- **Observation de classe** (4 pages environ) :
 - **Description** : informations pratiques concernant la classe observée, la séquence observée (sa division en séances, cohérence avec le programme) et description des séances observées (ambiance, moments significatifs et impressions).
 - **Analyse de la pratique observée** : synthèse des rapports réguliers, du journal de bord, des grilles d'évaluation de la phase d'observation, de la grille d'évaluation du déroulement de la prise en charge, de la grille d'évaluation globale du rapport de stage et de la grille de positionnement.

- **Analyse réflexive et propositions** : impact de l'observation sur soi et propositions concrètes pour améliorer sa propre pratique, à partir des attitudes à suivre et de celles à éviter.

3.2. Phase de pratique accompagnée

Dans la phase de pratique accompagnée, le stagiaire intervient dans une classe précise et prend en charge 3 séances d'enseignement. Il conçoit, prépare, réalise, analyse et évalue, dans la discipline de spécialisation, une séquence d'enseignement validée dans le cadre de l'unité d'enseignement « Ingénierie didactique ».

Pour évaluer la prestation du stagiaire trois visites de classe sont prévues. Les premières visites sont formatives. Seule la dernière est certificative : elle est validée, à la fois, par l'enseignant-référent du terrain, l'accompagnateur de stage et un expert-visiteur désigné par la faculté.

À l'issue de chaque séance de prise en charge, l'étudiant se réunit avec l'enseignant-référent du terrain, l'accompagnateur de stage et/ou l'expert-visiteur, pour discuter de la prestation. Toutes les remarques sont consignées, à chaque fois, dans un rapport rédigé par le stagiaire et validé par un accompagnateur de stage.

Cette prise en charge permet au stagiaire d'explorer les méthodes pédagogiques, de mettre en œuvre des compétences professionnelles en contexte de prise en charge de groupes-classes, et favorise le développement de l'analyse réflexive dans et sur l'action.

Dans cette perspective, le stagiaire est tenu à se faire filmer durant trois séances de prise en charge totale ou partielle. Il est tenu à rendre compte de toutes ses activités professionnelles : de ses rencontres avec l'enseignant-référent du terrain et l'accompagnateur de stage, des séances d'observation et des séances de prises en charge en tenant un journal de bord.

Si les conditions nécessaires à la prise en charge d'une classe en situation authentique ne peuvent être réunies, une prestation orale simulant une intervention pédagogique dans une classe donnée lui sera substituée : le stagiaire animera une activité d'enseignement de 15 à 20 minutes avec le groupe classe, en présence d'un jury. L'analyse réflexive portera, dans ce cas, sur l'intervention pédagogique simulée (cf. SE6).

4. Projet intégrateur : Dossier documentaire

L'étudiant élabore une séquence d'enseignement-apprentissage de la conception à l'évaluation selon l'approche par compétences et la consigne dans un dossier documentaire écrit. La séquence, contextualisée, se rapporte à un concept identifié par l'étudiant au cycle complémentaire ou secondaire dans son domaine de spécialisation.

Le dossier documentaire consiste à élaborer des stratégies d'enseignement pour améliorer les acquis d'apprentissage, optimiser l'atteinte des résultats d'apprentissage attendus et vérifier leur atteinte. Il devra s'appuyer sur les acquis des différentes unités d'enseignement suivies dans le cadre de la licence d'enseignement. Le dossier documentaire de 10 pages environ² (hors annexes³) renseigne sur la capacité de l'étudiant à planifier à moyen et court terme des activités d'apprentissage liées aux résultats d'apprentissage attendus du programme. Il s'articule autour de trois résultats d'apprentissage selon les axes suivants :

- **Conception et rédaction du plan d'une unité d'enseignement selon la culture de l'approche par compétences** (2 à 3 pages) :
 - Définition du contexte : matière enseignée, classe, programmes, durée, thème ou concept, etc.
 - Détermination de la (les) compétence (s) et les résultats d'apprentissage attendus, RAUE (3 à 4), à la fin de l'enseignement, dans un concept/unité d'enseignement.
 - Identification du seuil d'acquisition visé selon la taxonomie de Bloom, pour chaque résultat d'apprentissage.
- **Conception d'un enseignement permettant l'atteinte des résultats d'apprentissage** (5 à 6 pages)
 - Élaboration d'une séquence d'apprentissage relative au thème choisi et aux résultats attendus sous forme d'un tableau synoptique. La séquence doit montrer l'articulation entre les concepts/notions disciplinaires et les résultats d'apprentissage visés.
 - Élaboration de trois séances d'apprentissage détaillées dans le cadre de la séquence sous forme d'un tableau synoptique en veillant à intégrer les apprentissage acquis dans le cadre de la formation à la Faculté des sciences de l'éducation (concepts, techniques, méthodes d'enseignement, situation d'apprentissage...). Les trois séances d'enseignement-apprentissage doivent contribuer à l'atteinte d'au moins un des résultats d'apprentissage attendus.
- **Évaluation des acquis d'apprentissage des élèves selon la culture de l'approche par compétences** (2 à 3 pages)
 - Élaboration d'un sujet d'évaluation qui permet de vérifier l'atteinte des résultats d'apprentissage attendus, à la fin de la séquence d'apprentissage.
 - Élaboration de la grille d'évaluation critériée y relative.
 - Développement d'une réflexion personnelle et d'une analyse réflexive concernant le respect de l'alignement pédagogique dans la conception de la séquence d'enseignement-apprentissage, l'analyse de sa prise en charge et le bilan des acquis en se référant à la grille de positionnement du stagiaire selon le Référentiel des compétences (cf. Annexe SE7).

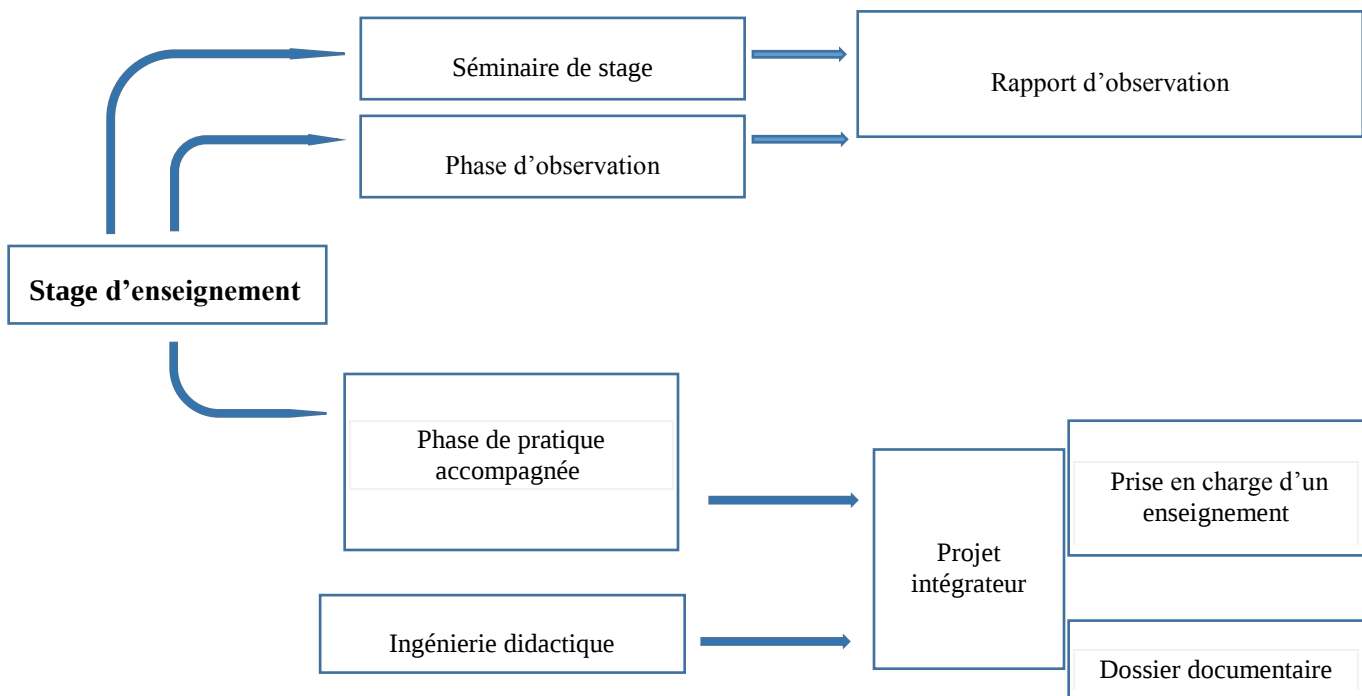
² Cf. Fascicule des normes de présentation du TPC sur le site de la Faculté : <https://fsedu.usj.edu>.

³ Les annexes comprennent les ressources utilisées dans la préparation des séances et du sujet d'évaluation.

- Propositions concrètes pour améliorer sa propre pratique, à partir des attitudes à suivre et de celles à éviter.

5. Évaluation du stage d'enseignement

Le stage d'enseignement est validé dans le cadre des deux unités d'enseignement « Séminaire de stage » et « Ingénierie didactique » comme l'illustre la carte schématique ci-dessous.



Le rapport de la phase d'observation permet d'évaluer l'unité d'enseignement « Séminaire de stage » (cf. SE3).

Le projet intégrateur valide l'unité d'enseignement « ingénierie didactique » et « le stage d'enseignement » par le biais de la phase de pratique accompagnée.

Le projet intégrateur se déroule en deux étapes, la rédaction d'un dossier documentaire et la prise en charge de séances d'enseignement en classe. Les apprentissages acquis dans l'unité d'enseignement « Ingénierie didactique » sont mobilisés et articulés dans l'élaboration d'une séquence d'enseignement-apprentissage formée de plusieurs séances dont trois seront évaluées lors de la prise en charge d'un enseignement, partie commune aux deux unités d'enseignement « Stage d'enseignement » et « Ingénierie didactique ». Les critères d'évaluation sont respectivement explicités dans la Grille d'évaluation de la prise en charge d'un enseignement (cf. SE4) et la Grille d'évaluation du dossier documentaire - Projet intégrateur (cf. SE5).